



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 12 octobre 2023

LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE CONCERTATION EN LIGNE « QUARTIERS 2030 »

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'Etat chargée de la Ville, annonce l'ouverture de la plateforme « Quartiers 2030 » afin de faciliter la participation des habitants et des différents acteurs à la concertation en cours.

Le Plan « Quartiers 2030 », porté par le Président de la République, a pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

En ce sens, la concertation « Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers », lancée en mai 2023, a pour ambition de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des futurs contrats de ville, renouvelés en 2024. Pour permettre au plus grand nombre de participer, Sabrina Agresti-Roubache a notamment souhaité prolonger et élargir cette concertation jusqu'au 31 octobre 2023.

Deux modalités de participation sont possibles :

- se rendre aux rencontres tenues dans les différents quartiers ;
- ou répondre aux questions directement en ligne via la plateforme « Quartiers 2030 ».

Contact presse

Cabinet du Préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Tél. : 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67

Courriel : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55 000 Bar-le-Duc

Cette plateforme, disponible dès aujourd'hui, permettra aux habitants de répondre à la fois au questionnaire en ligne mais aussi d'avoir accès à la programmation des diverses rencontres locales. Elle rassemblera également les résultats de l'ensemble des démarches de concertation publique engagées sur le territoire.

Retrouvez la plateforme « Quartiers 2030 » en cliquant ici : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>

CALENDRIER DE LA CONCERTATION

- **Jusqu'au 31 octobre** : organisation des rencontres et de la concertation en ligne ;
- **Novembre / décembre 2023** : analyse des contributions et définition des priorités dans le cadre des futurs contrats de ville et restitution des résultats de la concertation ;
- **Avant le 31 mars 2024** : nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».